

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

## COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 12 février 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 06.02.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le six février deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

#### Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO — Eric THOMY – Elisabeth DEISS – Jean-Claude WORRINGEN – Valérie GUERALT - Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL — Sophie DIEMER — Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Grégory RICHERT - Hervé DIEBOLD

#### Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Laurent BAYART donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO  
Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Sylvie RISSE  
Madame Julie LINGELSER donne procuration de vote à Madame Elisabeth DEISS  
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI  
Monsieur Philippe ROSER donne procuration de vote à Monsieur Hervé DIEBOLD  
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

#### Était absente excusée :

Madame Désirée HUBER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

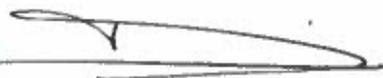
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du

Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 13 février 2024

Publié sur le site internet de la commune le 13 février 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



## **5. Fixation des tarifs de droits d'entrée et de droits de place pour les manifestations culturelles**

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 27

Conseillers  
présents : 20

Conseillers  
absents : 7  
dont 6 avec procuration

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du spectacle du 24 février 2024 au centre culturel, de Kansas of Elsass, la gestion de la billetterie de la saison culturelle sera assurée par une régie comptable de recettes.

Les recettes et les dépenses liées à la saison culturelle seront désormais comptabilisées par la commune de Mundolsheim. Il y a donc lieu de fixer en conseil municipal les tarifs qui seront appliqués.

	Tarif normal	Tarif réduit
Droit d'entrée des spectateurs	10 €	5 € pour les moins de 18 ans, les étudiants, les agents de la commune et les personnes en situation de handicap, sur présentation d'une carte d'identité, d'une carte d'étudiant ou d'une carte d'invalidité
Droit de place des exposants (rendez vous des artisans et chemin des arts)	40 € 100 € de caution	Gratuité pour les étudiants de la HEAR 100 € de caution

Chaque président d'association de Mundolsheim dispose de deux invitations gratuites : une pour lui et une pour l'accompagnant de son choix, à l'occasion de chaque spectacle. Il en est de même pour chaque membre du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs en lien avec la saison culturelle comme suit :

	Tarif normal	Tarif réduit
Droit d'entrée des spectateurs	10 €	5 € pour les moins de 18 ans, les étudiants, les agents de la commune et les personnes en situation de handicap, sur présentation d'une carte d'identité, d'une carte d'étudiant ou d'une carte d'invalidité
Droit de place des exposants (rendez vous des artisans et chemin des arts)	40 € 100 € de caution	Gratuité pour les étudiants de la HEAR 100 € de caution

Chaque président d'association de Mundolsheim dispose de deux invitations gratuites : une pour lui et une pour l'accompagnant de son choix, à l'occasion de chaque spectacle. Il en est de même pour chaque membre du conseil municipal.

**ADOpte A L'UNANIMITE**  
**Par 26 Voix pour**

Mundolsheim, le 13 février 2024

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le



ID : 067-216703090-20240212-DEL20240212PV05-DE

